



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

## Séance du 17 décembre 2008

L'an deux mil huit, le dix sept décembre à 18 H 45 s'est réuni à la salle multifonctions de Laberlière, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

### Etaient présents :

Le Président,	René MAHET
Les Vice-Présidents, Président des commissions « Aménagement de l'espace – Logement et cadre de vie » et « Voirie »	Alain DE PAERMENTIER
Président des commissions « Développement économique » et « Finances »	Jean-Luc HIBON
Président de la commission « Environnement : gestion des ressources en eau et ordures ménagères »	Yves LEMAIRE
Président de la commission « Service à la population : Animation – Collèges – Equipements sportifs – Transports »	Denis MALLET
Président de la commission « Communication – Culture »	Patrick PEYR
Président de la commission « Tourisme valorisation du territoire »	Jean-Claude HOURRIEZ

### Les membres,

Mesdames et Messieurs FAGOO, CARPENTIER, BOULANGER, PROU, PARZYBUT, ROUSSELLE, DARCY, GAMBE, PLEVEL, LENEUTRE, TROUILLET, Patrick LEMAIRE, Francis MANSARD, Daniel MANSARD, DEZERABLE, DUQUENNE, LITTY, FERRET, AKERMANN, JANIAK, KNAUSS, Jean ACONIN, MINNE, KUSZPA, SANGUINETTE, BULLOT, AVART, ROQUENCOURT, VECTEN, MAUPPIN (remplacé par M HOCHART), DEFRANCE, LEONARD, CARON, GUIHO, DEQUIN, BONTE, ALLIX, FOURNIER, GOUT, JEANNOT, PELLE, FORGET, PLUCIENNIK, SENDELIN, BLOCH (remplacé par M. GUIZIOU), FLON, DUBE (remplacée par M. CHANDELIER), VOS, PIAZZA, NANCEL, DROMAT (remplacée par M. ROLLET), FRAU, Louis ACONIN, BRIESMALIEN, MALASSIS (remplacé par M. CAPRON), SORIOT, PILLOY, NANCELLE, DEBRUC (remplacée par M. COULON), HOTTE, VRANCKEN, HERY, DESREUMAUX, MOERMAN, BUFFENOIR, D'ARRENTIERES, DOUYERE, DANIEL, STERLIN, DEVARENNE, MOREL, VARLET, THIBAUT, DELRANC, FRENOY (remplacé par M. DARRAS), GUYARD, PERRON, BERTON, REDREGOO, GREUGNY, CUMIN, SAVREUX, FEITUSSI (remplacé par Mme BERNARD).

### Etaient excusés :

Messieurs LANDRON, LANVIN (donne pouvoir à M. PEYR) et Mesdames LEFEVRE (pouvoir à M. LEONARD) et CHARLET.

### Etaient absents :

Messieurs BOUTILLIER, ARONIO DE ROMBLAY et BAUDET.

Madame Joëlle LENEUTRE est désignée secrétaire de séance

Date de convocation : 8 décembre 2008

Date d'affichage : 8 décembre 2008

Nombre de membres en exercice : 97

Nombre de membres présents : 90 + 2 pouvoirs

Nombre de membres votants : 92





**DEMANDE D'INTEGRATION DE LA COMMUNE DE SOLENTE AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES**

Considérant que la commune de Solente n'est pas rattachée territorialement à la Communauté de Communes du Pays Noyonnais, ce qui l'exclut de compétences, notamment du SCOT,

Considérant que la commune de Solente appartient au regroupement pédagogique au sein du SIRP de Beaulieu-les-Fontaines, Ecuville, Ognolles, Solente et Candor, qu'elle est la seule à être dans la Communauté de Communes du Pays Noyonnais, les quatre autres étant membres de la Communauté de Communes du Pays des Sources; et qu'elle a de nombreux liens avec ces communes pour la scolarité, l'accueil périscolaire et la cantine,

Considérant que le collège de Lassigny accueille les élèves de Solente et qu'ils bénéficient des infrastructures de la Communauté de Communes du Pays des Sources (gymnase),

Considérant que la collecte des déchets ménagers et tri sélectif de la commune de Solente se fait déjà sur le parcours et est comptée dans le tonnage des villages de la Communauté de Communes du Pays des Sources (ramassage du lundi soir),

Considérant que l'éloignement de la commune de Solente par rapport à la ville de Noyon ou du parc d'activités de Passel où ont lieu les réunions communautaires ou de commissions est pénalisant pour les délégués de ladite commune,

Considérant que la commune de Solente dépend de la Trésorerie de Lassigny, bien que faisant partie du canton de Guiscard,

Considérant que la Communauté de Communes du Pays des Sources offre des compétences proches des préoccupations des habitants de Solente (ramassage des encombrants, voirie, activités culturelles au sein des villages...),

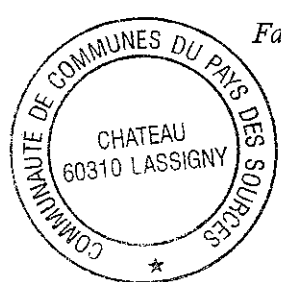
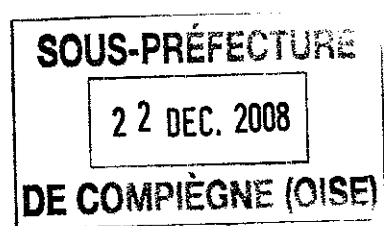
Considérant que les taux d'imposition de la Communauté de Communes du Pays des Sources sont inférieurs à ceux de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais,

Considérant que la commune de Solente est proche pour des raisons géographiques, historiques et personnelles des communes d'Ognolles, de Beaulieu-les-Fontaines, d'Ecuville, de Margny aux Cerises,

Considérant que la commune de Solente a, par délibération en date 21 novembre 2008, décidé de sortir de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais et demandé à être rattaché à la Communauté de Communes du Pays des Sources,

Après en avoir délibéré, par 13 abstentions et 79 voix pour, le Conseil de Communauté, à la majorité :

- **ACCEPTÉ** l'intégration de la commune de Solente au sein de la Communauté de Communes du Pays des Sources sous réserve de validation par le Préfet,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.



*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Président,*

*René MAHET*  
René MAHET



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

## Séance du 17 décembre 2008

L'an deux mil huit, le dix sept décembre à 18 H 45 s'est réuni à la salle multifonctions de Laberlière, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué

### **Etaient présents :**

Le Président,

René MAHET

Les Vice-Présidents,

Président des commissions « *Aménagement de l'espace – Logement et cadre de vie* » et « *Voirie* »

Alain DE PAERMENTIER

Président des commissions « *Développement économique* » et « *Finances* »

Jean-Luc HIBON

Président de la commission « *Environnement : gestion des ressources en eau et ordures ménagères* »

Yves LEMAIRE

Président de la commission « *Service à la population : Animation – Collèges – Equipements sportifs – Transports* »

Denis MALLET

Président de la commission « *Communication – Culture* »

Patrick PEYR

Président de la commission « *Tourisme valorisation du territoire* »

Jean-Claude HOURRIEZ

### **Les membres,**

Mesdames et Messieurs FAGOO, CARPENTIER, BOULANGER, PROU, PARZYBUT, ROUSSELLE, DARCY, GAMBE, PLEVEL, LENEUTRE, TROUILLET, Patrick LEMAIRE, Francis MANSARD, Daniel MANSARD, DEZERABLE, DUQUENNE, LITTY, FERRET, AKERMANN, JANIAC, KNAUSS, Jean ACONIN, MINNE, KUSZPA, SANGUINETTE, BULLOT, AVART, ROQUENCOURT, VECTEN, MAUPPIN (remplacé par M. HOCHART), DEFRANCE, LEONARD, CARON, GUIHO, DEQUIN, BONTE, ALLIX, FOURNIER, GOUT, JEANNOT, PELLE, FORGET, PLUCIENNIK, SENDELIN, BLOCH (remplacé par M. GUIZIOU), FLON, DUBE (remplacée par M. CHANDELIER), VOS, PIAZZA, NANCEL, DROMAT (remplacée par M. ROLLET), FRAU, Louis ACONIN, BRIESMALIEN, MALASSIS (remplacé par M. CAPRON), SORIOT, PILLOY, NANCELLE, DEBRUC (remplacée par M. COULON), HOTTE, VRANCKEN, HERY, DESREUMAUX, MOERMAN, BUFFENOIR, D'ARRENTIERES, DOUYERE, DANIEL, STERLIN, DEVARENNE, MOREL, VARLET, THIBAUT, DELRANC, FRENOY (remplacé par M. DARRAS), GUYARD, PERRON, BERTON, REDREGOO, GREUGNY, CUMIN, SAVREUX, FEITUSSI (remplacé par Mme BERNARD)

### **Etaient excusés :**

Messieurs LANDRON, LANVIN (donne pouvoir à M. PEYR) et Mesdames LEFEVRE (pouvoir à M. LEONARD) et CHARLET.

### **Etaient absents :**

Messieurs BOUTILLIER, ARONIO DE ROMBLAY et BAUDET.

Madame Joëlle LENEUTRE est désignée secrétaire de séance.

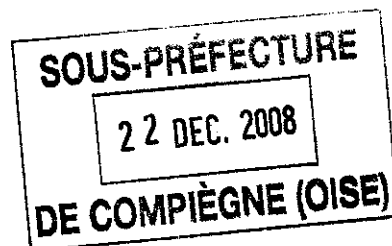
Date de convocation : 8 décembre 2008

Date d'affichage : 8 décembre 2008

Nombre de membres en exercice : 97

Nombre de membres présents : 90 + 2 pouvoirs

Nombre de membres votants : 73





**POSITIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES SUR LE PROJET DE CREATION D'UNE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ET LE DEPART EVENTUEL DE CERTAINES COMMUNES**

La Communauté de Communes du Pays Noyonnais envisage de créer une communauté d'agglomération. Dans cet objectif, elle propose aux communes des cantons de Roye, de Ressons sur Matz et de Lassigny de se joindre à elle.

Monsieur le Président propose aux délégués qui le souhaitent d'ouvrir un débat sur cette question afin de pouvoir prendre une délibération de principe.

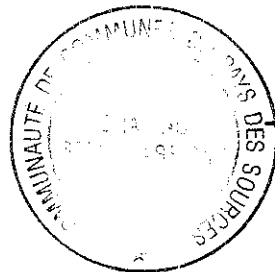
Après un long débat, 18 délégués dont 1 ayant un pouvoir refusent de participer au vote,

4 délégués quittent la séance avant le vote donc sont considéré comme abstenus,

Après en avoir délibéré, par 7 abstentions et 66 voix pour, le Conseil de Communauté, à la majorité :

- **S'INSCRIT** contre le projet de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais de former une communauté d'agglomération en y incluant des communes de la Communauté de Communes du Pays des Sources,
- **S'OPPOSE** à tout départ éventuel de communes du Pays des Sources,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Président,*



2704

René MAHET

